

Communiqué de presse



ANVERS, 26 AVRIL 2012

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2012 ET CONDITIONS POUR LE DIVIDENDE OPTIONNEL EN ACTIONS

1. Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 avril 2012 a approuvé les comptes annuels statutaires et consolidés d'Intervest Offices & Warehouses clôturés au 31 décembre 2011, y compris l'affectation du résultat.

2. Distribution du dividende de l'exercice 2011 et dividende optionnel en actions¹

L'assemblée générale a décidé de distribuer un **dividende brut** de € 1,73 par action pour l'exercice 2011. Après la retenue du précompte mobilier de 21 % le dividende net s'élève donc pour l'exercice 2011 à € 1,37 par action.

Le conseil d'administration a décidé ensuite le 26 avril 2012 de présenter aux actionnaires d'Intervest Offices & Warehouses un **dividende optionnel** pour l'exercice 2011. Lors d'un dividende optionnel les actionnaires ont la possibilité d'apporter leur créance, qui résulte de la distribution du bénéfice, dans le capital de la société, en échange de l'émission d'actions nouvelles, en plus de la possibilité de recevoir le dividende en espèces.

L'actionnaire a donc le choix de recevoir le dividende en espèces ou de l'apporter contre des actions, comme suit:

- ✓ **Distribution du dividende en espèces:**
Le coupon no. 13 donne droit à un dividende brut de € 1,73 ou € 1,37 par action (après déduction du précompte mobilier de 21 %).
- ✓ **Apport du dividende en échange d'actions nouvelles d'Intervest Offices & Warehouses:**
Il peut être souscrit à une action nouvelle par l'apport de 13 coupons no. 13 (chacun à hauteur du dividende net de € 1,37).
Le prix de la souscription par un actionnaire à une action nouvelle s'élève donc à $13 \times € 1,37 = € 17,81$.
Cela revient à une décote de 2,9 % par rapport à la moyenne des cours d'ouverture des 10 jours boursiers précédant l'assemblée générale et de 2,5 % par rapport au cours de clôture de l'action Intervest Offices & Warehouses le mardi 24 avril 2012, chaque fois après déduction du dividende brut.
- ✓ **Une combinaison des deux options précédentes**

¹ La décision d'augmenter le capital (et la modification des statuts qui en découle) est soumise à la condition suspensive supplémentaire de l'approbation de l'opération par la FSMA. Cette approbation est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité de direction de la FSMA qui est prévue pour le 2 mai prochain.

Communiqué de presse



L'actionnaire de référence d'Intervest Offices & Warehouses, NSI a déjà fait savoir qu'il soutient le dividende optionnel et qu'il entend souscrire pour une part substantielle de sa participation au dividende optionnel.

Modalités du dividende optionnel:

- ✓ L'action Intervest Offices & Warehouses sera cotée à l'inclusion du coupon no. 13 jusqu'au vendredi 27 avril 2012 inclus.
- ✓ A partir du lundi 30 avril 2012 l'action Intervest Offices & Warehouses sera cotée ex coupon no. 13.
- ✓ Les actionnaires sont priés de communiquer leur choix entre les deux méthodes de paiement à leur institution financière entre le vendredi 4 mai et le lundi 21 mai 2012 (16h00).
- ✓ Le Mémorandum d'Information qui sera disponible à partir du 4 mai 2012 sur le site internet d'Intervest Offices & Warehouses, comprendra toutes les autres informations.
- ✓ Les actionnaires qui n'expriment aucune préférence seront payés automatiquement et exclusivement en espèces.
- ✓ Après la période de choix le résultat sera traité et communiqué ensuite le vendredi 25 mai 2012 (avant bourse).
- ✓ A partir du vendredi 25 mai 2012 la distribution effective du dividende aura lieu, en fonction du choix de l'actionnaire, sous forme de l'émission d'actions nouvelles en échange de l'apport des droits de dividendes, ou par le paiement du dividende pour 2011 en espèces, ou une combinaison des deux.
- ✓ Les actions nouvelles créées seront cotées à partir du mardi 29 mai 2012 et seront donc négociables à partir de cette date.
- ✓ Les actions nouvelles participeront aux résultats d'Intervest Offices & Warehouses à partir du 1 janvier 2012 (premier dividende payable en mai 2013).
- ✓ Pour les actionnaires bénéficiant à l'égard du précompte mobilier à concurrence de 21 % d'une réduction du précompte immobilier ou d'une exemption du précompte mobilier, l'apport de la créance de dividende s'élèvera à € 1,37 par action, et le solde résultant de la réduction ou de l'exemption du précompte mobilier sera payé en espèces à partir du vendredi 25 mai 2012. Les actionnaires se trouvant dans une telle situation doivent fournir l'attestation usuelle, via leur institution financière, au service financier de la Banque ING (l'institution financière chargée du service).

Communiqué de presse



Information relative aux droits liés à la détention d'actions:

Date de détachement du coupon (Ex dividend date) ²	Lundi 30 avril 2012
Date d'arrêté (Record date) ³	Jeudi 3 mai 2012
Période pour le choix entre le paiement en espèces ou en actions ordinaires nouvelles	Du vendredi 4 mai 2012 au lundi 21 mai 2012 inclus (16h00)
Date de paiement en espèces et/ou de la livraison des titres	A partir du vendredi 25 mai 2012
Service financier	Banque ING (agent payeur principal) ou une autre institution financière au choix
Coupons	Coupon no. 13

Le dividende optionnel est, après l'émission de l'emprunt obligataire en juin 2010, un nouveau pas en vue de la diversification des besoins de financement de la sicaf immobilière. Cette diversification consolide la croissance de la société, génère des possibilités d'investissements dans le l'immobilier logistique à haut rendement et contribue au renforcement de la structure de bilan de la sicaf immobilière.

3. Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire a nommé, avec effet immédiat, **Thomas Dijksman** en tant qu' administrateur indépendant de la société.

Le mandat de Thomas Dijksman en tant qu'administrateur prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 et au cours de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014. La rémunération annuelle de ce mandat s'élève à € 14.000.

Le conseil d'administration de la société est à partir de ce jour composé comme suit:

- ✓ Paul Christiaens, administrateur indépendant, président
- ✓ Jean-Pierre Blumberg, administrateur indépendant
- ✓ Nick van Ommen, administrateur indépendant
- ✓ Johan Buijs
- ✓ Daniel van Dongen
- ✓ Thomas Dijksman

Note à la rédaction: pour plus d'informations veuillez contacter:

INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA, sicaf immobilière publique de droit belge, Jean-Paul Sols - CEO ou Inge Tas - CFO, tel: + 32 3 287 67 87, www.intervestoffices.be

² Date à partir de laquelle la négociation en Bourse s'effectue sans droit au versement de dividendes à venir.

³ Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.